

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 1^{er} juin 2020, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Madame Martine Côté, mairesse suppléante
Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège n° 1
Monsieur André Pâquet, conseiller siège no 2
Madame Chantal Gendron, conseillère siège n° 4
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège n° 6

Constat du quorum à 19 h 34 sous la présidence de la mairesse suppléante, Mme Martine Côté. La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Rachel Poirier, est également présente et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 34.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 92-20

Mme Chantal Gendron propose l'adoption de l'ordre du jour du 1^{er} juin 2020 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2020

Résolution 93-20

Il est proposé par M. André Pâquet, et résolu, d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère)

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2020

Résolution 94-20

Il est proposé par M. Bruno Robichaud, et résolu, d'adopter le procès-verbal du 8 mai 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère)

PREMIÈRE PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 699 785\$ ET UN EMPRUNT DE 187 345\$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE AU 7E RANG EST, 6E RANG ET 8E RANG OUEST, DOSSIER NO 7.3-7105-18-46 – DÉPÔT

Il est, par la présente, déposé par Mme Chantal Gendron, conseillère, le projet du règlement numéro 305-2020. Intitulé « **Règlement numéro 305-2020 décrétant une dépense de 699 785\$ et un emprunt de 187 345\$ pour des travaux de voirie au 7^e Rang Est, 6^e Rang et 8^e Rang Ouest, dossier no 7.3-7105-18-46** » qui sera adopté à une séance subséquente.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2020 – AVIS DE CONVOCATION

La mairesse suppléante convoque les membres du conseil a une séance extraordinaire qui aura lieu le 4 juin 2020 à 19h30. La rencontre vise, entre autres, l'adoption du règlement 305-2020.

MODULE DE PAIE PG – RÉOLUTION ABROGEANT LES RÉOLUTIONS NO 17-20 ET 18-20 **Résolution 95-20**

Considérant que dans ses résolutions #17-20 et 18-20, le conseil autorisait l'acquisition du module de paie pour le logiciel PG solutions et son paiement à même le fonds de roulement;

Considérant qu'il y a lieu de préciser le montant de la dépense et de corriger la provenance des crédits budgétaires;

En conséquence, il est proposé par M. André Pâquet, et résolu, d'autoriser l'achat du module de paie pour le logiciel comptable PG solutions de la municipalité au montant de 2 060.93\$ et d'autoriser le paiement de la dépense à même le fonds général. La présente résolution abroge et remplace les résolutions #17-20 et 18-20.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

MANDAT À LA FIRME D'AVOCAT BSL ME PHILIPPE THIBEAULT **Résolution 96-20**

Il est proposé par M. Nelson Lavoie, et résolu, de confier à la firme d'avocats BSL et plus particulièrement à Me Philippe Thibeault, le dossier de Mme Anick Lavoie

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Achat d'une pieuvre téléphonique **Résolution 97-20**

Il est proposé par M. André Pâquet, et résolu, de procéder à l'achat d'une pieuvre téléphonique pour enregistrer les séances du Conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

HYGIÈNE DU MILIEU

ACHAT DE WALKIE-TALKIE
RÉSOLUTION 98-20

Il est proposé par Mme Chantal Gendron, et résolu, de procéder à l'achat de walkie-talkie pour un coût maximal de 150\$ pour faciliter le travail de Mrs Julien Bélanger et Francis Bélanger. Les crédits nécessaires seront pris à même le budget d'hygiène du milieu.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

MODIFICATION AUX PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME – OFFRE DE SERVICES
Résolution 99-20

Considérant que la Municipalité souhaite modifier sa réglementation pour permettre la construction d'un dôme à sel sur le terrain du garage municipal;

Considérant que l'entreprise Damabois a demandé à la Municipalité de procéder à une modification réglementaire pour leur permettre d'étendre leurs activités industrielles sur le lot voisin situé en zone agricole dynamique;

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de services du service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de la Matapédia au montant de 2076.14\$;

Il est proposé par M. Bruno Robichaud, et résolu, d'accepter l'offre de service de la MRC au montant de 2 076.14\$ pour la modification des plans et règlements d'urbanisme dans le but de permettre la construction de dômes en toile à l'intérieur du périmètre urbain lorsque associés à un usage principale public et d'agrandir la zone 18I à même une partie de la zone 19 AD. Une partie de la facture sera refacturée à l'entreprise Damabois pour la portion les concernant.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

LOISIRS ET CULTURE

CAMP DE JOUR 2020 – AUTORISATION D'EMBAUCHE
Résolution 100-20

Considérant que le comité des loisirs de St-Damase souhaite organiser un camp de jour pour l'été 2020 et demande à la Municipalité d'assurer la gestion des salaires et le paiement des factures pour alléger la partie administrative de la tâche;

Considérant que la Municipalité a prévu un budget pour supporter l'organisation d'un camp de jour;

En conséquence, il est proposé par M. André Pâquet, et résolu, d'autoriser l'embauche de trois étudiants pour assurer le service de camp de jour cet été, soit : Camille Carrier, Juliette D'Astous et Marie-Maxim Lavoie.

Les embauches seront faites à raison de 40 heures par semaine pour une période de 8 semaines débutant le 22 juin prochain selon le salaire convenu en rencontre de travail.

Les crédits budgétaires seront pris à même le poste de dépenses prévu à cet effet et en contrepartie des sommes à recevoir du comité des loisirs pour le remboursement d'une partie des salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

CHOCOLATERIE BELJADE – AUTORISATION DE DÉPENSE

Résolution 101-20

Considérant que M. Martin Carrier avait fait une demande à Chocolaterie Beljade pour que ceux-ci sillonnent la paroisse avec leur camion de crème glacée;

Considérant que le conseil souhaite défrayer les coûts de la moitié de la facture, l'autre moitié devant être payé par le comité des loisirs;

En conséquence, il est proposé par M. Nelson Lavoie et résolu d'autoriser le paiement de la moitié de la facture de la chocolaterie Beljade qui totalise 596.88\$.

Les crédits nécessaires seront pris à même le budget du terrain de jeux.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

URLS – Adhésion 2020

Il est proposé par M. Bruno Robichaud, et résolu, d'adhérer à URLS. Le coût de l'adhésion est de 75 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

SUIVI ET MANDAT

Comité de développement

Il n'y a rien à ce point.

Voirie d'été

Dos d'âne Rang 7 Est

Le conseil devra s'informer auprès de la MTOQ, à savoir si l'installation de dos d'âne est permise dans le Rang 7 Est.

Pancartes près de chez Mme Marie-Chantal Bienvenu (Attention aux enfants)

Il est convenu de procéder à l'installation de pancartes (Attention aux enfants) dans le Rang 7 Ouest près de chez Mme Bienvenu.

Pancartes près de la garderie de Mme Nancy D'Astous

Résolution 102-20

Il est proposé par Mme Chantal Gendron, et résolu, d'autoriser l'achat 8 panneaux « attention à nos enfants » avec les poteaux au coût de 890.83\$ et de les faire installer près de la garderie de Mme Nancy D'Astous dans le rang 7 est. Les crédits nécessaires seront pris à même le budget de voirie.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Centre communautaire

Il n'y a rien à ce point.

Association sportive

Il n'y a rien à ce point.

CORRESPONDANCE

LECTURE ET PRÉSENTATION DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

ANNULATION DU GRATIFICAT À LA POLYVALENTE DE SAYABEC

En raison de la Covid 19, la polyvalente de Sayabec doit annuler le Gratificat 2019 – 2020. À cet effet, le comité Méritas a décidé de ne pas rembourser les organismes et entreprises qui ont déjà fait parvenir leurs dons. Cependant, ces organismes et entreprises ne seront pas sollicités pour l'édition 2020-2021.

Résolution du conseil municipal de Lac-au-saumon

Le conseil désire prendre plus d'information concernant l'impact de l'application d'un taux de taxe distinct pour les immeubles forestiers sous aménagement.

PROJETS D'INVESTISSEMENT

Agrandissement du garage municipal – contrat Construction Renaud St-Laurent

Ce point est reporté à l'assemblée extraordinaire qui aura lieu le 4 juin 2020.

Achat Dôme à sel et abrasif – Permodome

Ce point est reporté à l'assemblée extraordinaire qui aura lieu le 4 juin 2020.

Démolition du bâtiment à sel

Résolution 103-20

Il est proposé par M. Bruno Robichaud, et résolu, de procéder à la démolition du bâtiment à sel. Ce sont les Entreprises D'Astous qui feront la démolition.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Résolution 104-20

Il est proposé par Mme Chantal Gendron, et résolu, d'approuver et d'autoriser le paiement du bordereau des dépenses d'avril 2020, annexé au présent procès-verbal, au montant de **31 443 \$** comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je soussignée, Rachel Poirier, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Damase certifie que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour acquitter ces paiements.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

VARIA

Lettrage camionnette de la municipalité

Il est convenu que le conseil demande une soumission à Verreault Matane afin de procéder au lettrage de la camionnette de la municipalité. Il devra être inscrit « Municipalité de Saint-Damase ».

DEUXIÈME PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 105-20

Il est proposé par M. André Pâquet de clore la séance à 20 h 27.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Martine Côté
Mairesse suppléante

Rachel Poirier
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Martine Côté, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Martine Côté, mairesse suppléante